

A close-up portrait of Bernard De Vos, a middle-aged man with short, graying hair, wearing black-rimmed glasses and a light blue and white striped scarf. He is looking directly at the camera with a neutral expression. The background is a plain, light color.

Bernard DE VOS

Michel LEGROS

« **J'AI VOULU ÊTRE**
UNE SORTE
DE LANCEUR D'ALERTE »

Bernard De Vos quitte en ce moment ses fonctions comme Délégué général aux droits de l'enfant, institution dont il a élargi les champs d'application. À cette occasion, il déplore que la parole des jeunes ne soit toujours pas écoutée comme il le faudrait. Et notamment pendant cette crise sanitaire.

« **A**u cours de la crise de ces derniers mois, l'absence de droit à la parole accordée aux enfants et aux jeunes a été flagrante. Les enfants et la jeunesse ont été complètement ignorés par les autorités, par le CODECO. C'est un vrai scandale ! Comme s'ils ne pouvaient être consultés pour exprimer leurs craintes, leurs angoisses, leurs souhaits. Pour dire comment ils ont besoin de vivre cette période et éventuellement partager leurs espérances. Il a fallu attendre les réactions des pédiatres, des pédopsychiatres et de certains acteurs du monde de la jeunesse pour qu'enfin, les autorités publiques montrent un début d'empathie à leur égard, pour qu'elles commencent à considérer leur situation. Il était pourtant essentiel de leur permettre de continuer de rester dans leur univers social et sociétal à l'âge où les parents ne sont plus leur référent principal, devenu le groupe, lieu de partage primordial. »

Bernard De Vos sait de quoi il parle. Il termine en effet son deuxième et dernier mandat comme Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE), fonction à laquelle il a succédé en 2008 à Claude Lelièvre. « J'avais posé ma candidature, convaincu de ne pas être désigné puisque le poste résultait d'un accord politique entre le CDh et le PS, se souvient-il. Comme acteur de terrain depuis plus de trente ans, je voulais faire entendre ma voix. Être une sorte de lanceur d'alerte. Les droits de l'enfant ne se limitent pas à la convention internationale. Respecter leurs droits, les élever (au sens noble du terme) dans la bienveillance et la bien-traitance, c'est les intégrer dans un cercle vertueux et garantir, qu'en grandissant, ils auront à cœur d'agir avec les autres comme on a bien voulu se comporter à leur égard. »

“CELUI QUI NE PARLE PAS”

Le poste de Délégué aux droits de l'enfant a été créé par la Communauté française en 1991, dans la foulée de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) adoptée par les Nations unies en 1989. La CIDE est devenue, au fil du temps, le texte international le plus signé et ratifié au monde. Il comprend cinquante-quatre articles qui couvrent la totalité des facettes de la vie d'un enfant : le droit à la santé et à l'éducation, au jeu et à l'expression, à l'identité et à la famille, etc.

Définir la notion d'enfance ou d'enfant, et dès lors de leurs droits, relève de la gageure. La seule “définition” qui figure dans la CIDE concerne l'âge de la personne : on est un enfant jusqu'à dix huit ans, et jeune jusque trente-cinq. Si on se réfère à l'étymologie, “enfant” vient du latin “infans”, “celui qui ne parle pas”. Autrement dit, qui n'a pas le droit à la parole. Cela a été effectivement très longtemps le cas. C'est d'ailleurs pourquoi Bernard De Vos, depuis son entrée en fonction, n'a cessé de se battre pour ce droit.

ÉDUCATEUR OU RIEN

Dès sa sortie de l'enseignement secondaire, Bernard De Vos n'a d'autres ambitions que d'entamer des études d'éducateur. Ses parents l'auraient bien imaginé « faire le droit » et, pourquoi pas, terminer une carrière comme juge de la jeunesse. Mais il n'en démord pas : il veut être éducateur et se retrouver le plus rapidement possible sur le terrain de la vraie vie, être en contact avec les enfants et les jeunes les plus fragilisés. « Avec cet idéal naïf de pouvoir contribuer à faire changer le monde. »

Ses études terminées, il entre à *La petite maison*, à Chastre, un hôpital psychiatrique pour enfants et adolescents. D'emblée, il en dénonce les mauvais traitements, au point d'amener Charles Picqué, ministre de la Santé, à fermer l'institution et le charger d'en revoir le fonctionnement. Il y restera onze ans pour, ensuite, créer plusieurs associations d'aide à la jeunesse, dont la plupart existent toujours, assurant de l'emploi à plusieurs dizaines de personnes.

Au fil de sa carrière, Bernard De Vos est amené à constater - et cela lui devient intolérable - que les disparités entre mineurs d'âge sont devenues de plus en plus visibles et tangibles. Afin de comprendre ce phénomène, il obtient, au début des années 90, le diplôme de licencié en Islamologie et Sciences orientales à l'ULB. « Ma force est d'avoir des idées et de trouver des gens qui peuvent les mettre en pratique », convient-il.

COMPÉTENCES ÉLARGIES

« Délégué aux droits de l'enfant est le plus beau métier de la terre... et une superbe fin de carrière, sourit-il. Le monde de la petite enfance, que je ne connaissais pas, m'a ouvert les yeux sur des tas de problématiques à envisager. J'étais un généraliste qui a pu engager une série de spécialistes. En réalité, on fonctionne comme un cabinet ministériel de quinze personnes avec un budget de plus ou moins cent mille euros qui nous permet, largement, de soutenir les nombreux projets de terrain qui nous sont proposés. »

Fort des expériences multiples engrangées au cours de sa longue carrière dans le secteur de l'aide à la jeunesse, Bernard De Vos a entrepris de rénover cette institution. Mise sur pied au temps de l'affaire Dutroux, elle était en effet principalement centrée sur les questions de maltraitance et d'abus sexuels. Lui souhaitait élargir ses compétences à des sujets qu'il connaissait bien : l'école, la culture et les loisirs, la migration, le droit d'asile, la situation de handicap et encore la pauvreté infantile. Ce dernier point était crucial pour lui. Chaque année, lors de la publication du rapport annuel de la DGDE, il ne pouvait s'empêcher de « ruminer, pester et hurler à la honte » devant cette injustice dont la solution n'évolue pratiquement pas. « Pas un article de la convention ne résiste à l'épreuve de la pauvreté, insiste-t-il. En fait, la pauvreté est le fossoyeur des droits de l'enfant. »

Aujourd'hui, au moment de prendre sa retraite, il constate, pour le déplorer, que le poste qu'il a occupé pendant treize ans ne parle à personne. Et surtout pas aux jeunes qui, pourtant, devraient pouvoir pousser la porte de ce lieu d'écoute et de parole créé pour eux. C'est la raison pour laquelle il propose, afin de rendre l'institution plus visible, que la mission des futurs délégués soit celle du « défenseur des enfants ». En espérant que les cris du cœur qu'il lance depuis des décennies continuent de résonner en vue d'améliorer le respect de leurs droits. Pour permettre cette mutation, on lui a demandé de prolonger de quelques mois l'exercice de ses fonctions. Après son départ, sans préjuger de l'avenir, il espère qu'une femme lui succédera. ■



Délégué général aux droits de l'enfant, rue de Birmingham 66, 1080 Bruxelles. www.dgde.cfwb.be/

Bernard DE VOS. *Dis, c'est quoi les droits de l'enfant*, Waterloo, La Renaissance du livre, 2017. Prix : 11,90€. Via L'appel : - 5% = 11,30€.